



AGIR!

Le mot du Président

La vie est confinée sans être confinée mais pas finie.

Ce COVID est toujours là, le (les) vaccins qui nous sont présentés sont ou ne sont pas efficaces, je ne suis pas médecin et ne peux me permettre de juger.

Toujours est il qu'à titre personnel j'attends. Je suis à un âge, mi-jeune, mi-vieux, surtout pas vieux (!) car je me fais reprendre quand je dis ça. Trop de vaccins tuent les vaccins je dirais. Je ne m'y retrouve pas.

Entre les aiguilles qui n'étaient pas les bonnes au début de la vaccination, la mutation régulière de ce virus dont on ne sais pas quel vaccin sera le mieux pour nous protéger, et les médias qui nous disent un peu tout, j'avoue que je ne suis pas rassuré face à autant « d'amateurisme » si je puis me permettre d'employer cette expression qui n'engage que moi.

J'insiste toutefois sur les fameux gestes barrières, sans devenir obsessionnels. La dépression n'est pas loin sinon.

Les médias nous informent suffisamment sur le Covid pour que je ne m'étale par sur davantage de choses car je ne vois pas ce que je pourrais vous apprendre.

Je vous informe que nos permanences sont suspendues, conformément aux décisions gouvernementales, l'Espace André Chamson (et bien d'autres), ne sont pas en mesure d'accueillir du public pour le moment.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés dès que tout sera rentré dans l'ordre bien entendu.

Sachez toutefois que nous serons présents au forum des Associations en Septembre prochain, si les conditions sanitaires le permettent. La date nous sera communiquée ultérieurement, et nous ne manquerons pas de vous la transmettre.

Je vous précise aussi que vos courriers pour notre association peuvent être transmis de préférence au siège social à AGIH, 80 Avenue des maladreries, 30 100 ALES, ou chez Fabrice HOUEL, 3 Place Pierre Agniel, 30 960 St Jean de Valérisclle, et non plus Place de la Mairie. Non que j'ai déménagé, mais la numérotation a été faite depuis un moment au sein de ma collectivité.

Il y a malgré tout des erreurs de courriers, et si la place de la mairie était encore connue par l'ancien système, le nouveau ne la reconnaît plus du tout. Donc petite correction à apporter si vous écrivez à mon domicile pour l'envoi d'un document ou d'un chèque.

Bon trimestre à vous
Le Président
Fabrice Houel

Dans ce numéro :

Numéros des administrations	2
Complément de ressources maintenu en retraite	2
Aidants et imposition	2
Justif'adress	3
Permis rose pour voter	
Détente	4

Prochaines permanences des lundis de 9h à 11h au centre André Chamson à Alès* :

- SUSPENDUES
- POUR
- LE
- MOMENT

***Sous réserve de modifications, contactez nous au 06 65 17 06 23 pour vous assurer de la tenue des permanences**

Il était temps

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les services suivants ne sont plus payants. Le coût de l'appel est inclus dans votre forfait téléphonique fixe ou mobile ou est tarifé au prix d'un appel local selon votre offre. Le service associé à ce numéro est gratuit.

- Allô service public : 3939
- le paiement des amendes de radars automatiques : 0 811 10 10 10 et 0 811 10 20 30 (radars automatiques) ainsi que 0 811 871 871 (procès-verbal électronique)
- la RATP : 3424
- la SNCF : 3635
- l'Assurance retraite : 3960

Certains organismes étaient déjà passés à la gratuité de leurs services, comme notamment :

- Pôle Emploi : 3949
- l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) : 3400
- le service d'information des impôts : 0 809 401 401
- la CAF qui a remplacé depuis le 16 décembre 2020 tous ses anciens numéros en 810 par un numéro unique : le 3230

l'Urssaf qui a remplacé depuis le 7 décembre 2020 ses anciens numéros par le 3957 pour les employeurs et professions libérales et le 3698 pour les indépendants, artisans et commerçants.

Bon à savoir

Le complément de ressources de l'Allocation adulte handicapé (AAH) doit-il continuer à être versé au moment où le bénéficiaire atteint l'âge de la retraite, s'il remplit les conditions nécessaires ? Non, a répondu la Caf du Var à Marie, en s'appuyant sur les textes officiels qui figurent sur les sites service-public.fr et handi-cap.gouv.fr : « Le complément de ressources cesse d'être versé si vous avez atteint l'âge minimum légal de départ à la retraite », soit 62 ans. Marie refuse de se contenter de cette réponse et décide de saisir la justice.

Après un très long parcours et quelques rebonds -elle a d'abord été déboutée à deux reprises-, la cour de Cassation puis la cour d'appel d'Aix-en-Provence ont fini par lui donner raison dans un jugement rendu le 29 janvier 2021 en s'appuyant sur l'article R 821-7-1 du Code de la Sécurité sociale. « En effet, il est expressément prévu que l'Allocation aux adultes handicapés peut être versée en complément d'un avantage de vieillesse et que le complément de ressource est rétabli dès l'ouverture du droit à l'AAH », explique la décision de justice. C'est bien le cas de la plaignante qui pourra donc exiger de sa Caf qu'elle continue à lui verser cette somme de 179 euros par mois. Cette décision est rétroactive depuis le 1^{er} août 2013, date de sa retraite.

La décision de justice, qui fait jurisprudence, mérite d'être connue par les allocataires touchant l'AAH en complément d'une pension de retraite qui seraient dans une situation similaire, leur permettant ainsi de faire valoir leurs droits. « Cette jurisprudence vaut également pour la Majoration pour la vie autonome (MVA), l'autre complément de l'AAH ». Rappelons que le complément de ressources AAH, qui vise à compléter l'absence durable de revenus du bénéficiaire dans l'incapacité de travailler du fait de son handicap, a disparu pour les nouveaux entrants depuis le 1^{er} décembre 2019). Depuis cette date, il n'est plus versé qu'aux anciens bénéfi-

Aidants et imposition

Lorsque les conditions pour salarier un proche aidant ne sont pas réunies (ceux qui aident leur conjoint, un parent ou un enfant par exemple), l'aide financière de la PCH (Prestation compensation handicap) peut en partie le dédommager.

Le montant de la PCH est alors calculé sur la base de 50 % du Smic horaire net, si l'aidant réduit ou abandonne son activité professionnelle.

Dans ces conditions la loi de financement de la sécurité sociale pour 2020 a instauré une exonération d'impôt sur le revenu des sommes perçues à titre de dédommagement par ceux qui assistent un proche en état de dépendance à titre non professionnel.

A contrario, les revenus tirés d'un emploi auprès d'une personne en état de dépendance demeurent imposables.

Justif'Adresse : pour ne plus avoir à fournir de justificatif de domicile

Lors d'une demande en ligne de carte nationale d'identité, de passeport, de carte grise (certificat d'immatriculation) et de permis de conduire, le dispositif Justif'Adresse permet à l'administration de vérifier automatiquement l'adresse saisie et vous évite, si vous y adhérez, de fournir un justificatif de domicile. Après une expérimentation dans 4 départements, cette mesure de simplification est généralisée depuis le 1er février 2021 à l'ensemble de la métropole y compris la Corse.

Quels sont les objectifs ?

Les principaux objectifs de la mise en place du dispositif Justif'Adresse sont de :

simplifier les démarches des usagers dans le cadre des demandes de titres ;

contribuer à la lutte contre la fraude documentaire en diminuant les risques de fraude sur les documents supports ;

s'inscrire dans les objectifs du programme Action Publique 2022 .

Cette mesure a été prévue par la loi ASAP .(La loi d'accélération et simplification de l'Action Publique)

Lors de votre connexion à une téléprocédure de demande de titre sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) , il vous sera demandé de renseigner votre état civil et votre adresse. Pour ce faire, vous sélectionnez dans une liste déroulante le fournisseur de service que vous aurez choisi .

Après l'analyse comparative de l'adresse déclarée avec l'adresse connue du fournisseur de service sélectionné (cela prend moins de 10 secondes), vous êtes informé de la validation ou non de votre adresse par le dispositif :

S'il y a concordance entre les deux adresses, Justif'Adresse valide l'adresse que vous avez déclarée lors de votre demande de titre. Vous êtes ainsi dispensé de numériser un justificatif de domicile pour le joindre à la procédure effectuée en ligne ou de le produire lors de votre passage en mairie si la demande concerne une carte nationale d'identité ou un passeport.

Si l'adresse n'a pas pu être validée automatiquement, vous disposez de deux nouvelles tentatives en sélectionnant un autre fournisseur de service dans la liste.

Si la vérification n'aboutit pas, vous en êtes informé par un message et sortez du dispositif. Vous devrez alors soit numériser un justificatif de domicile et poursuivre la téléprocédure, soit produire ce justificatif en mairie.

Dès lors que vous acceptez de bénéficier du dispositif Justif'Adresse, vous devez déclarer avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU), les accepter et autoriser les échanges réciproques de certaines de vos données personnelles entre l'administration et le fournisseur de service, dans le respect du règlement général pour la protection des données personnelles (RGPD).

Élections : le permis de conduire « rose » officiellement reconnu comme pièce d'identité recevable

C'est la fin d' un long feuilleton qui a suscité quelques angoisses chez de nombreux maires, notamment dans les communes rurales : par arrêté, publié le 24 février au Journal officiel : celui-ci ajoute à la liste des pièces admises pour justifier son identité lors du vote « le permis de conduire rose cartonné édité avant le 19 janvier 2013 », et ce jusqu'au 19 janvier 2033. À partir de cette date, seul le permis au format carte de crédit sera valable – pas seulement pour voter mais y compris en tant que permis de conduire. le gouvernement autorise officiellement les électeurs à justifier leur identité au moment du vote en présentant un permis de conduire au format papier.

Nous avons donc une petite marge...

Association Gardoise des Invalides et Handicapés

80 Avenue des Maladreries
30 100 ALES

Adresse mail :
agih30@outlook.fr

Retrouvez nous sur
le site : <http://agih10.wix.com>

Permanences le 2^{ème} lundi du mois de 9h à 11h, Salle Truffaut, 2eme étage, accès direct par ascenseur dans la cour, Espace André Chamson Bd Louis Blanc, 30100 ALES (sauf mois Juillet et Août), la permanence de Septembre a lieu au forum des Associations

Permanences suspendues pour le moment

En dehors de ces permanences vous pouvez joindre :

Fabrice Houel : 06 65 17 06 23

Marinette Zweipfennig : 04 66 30 11 55

Jean Paul Masson : 06 76 54 39 90

Mme Joceline Dammarez 04 66 78 64 53

SOLUTION TRIMESTRE PRECEDENT

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	R	E	S	I	S	T	A	N	C	E
II	E	N	T	R	O	U	V	E	R	T
III	P	U	R	I	T	A	I	N		H
IV	U	R	E	S		N	A	N	A	N
V	T	E	S		A	T	T	I	L	A
VI	A	S	S	U	R	E	E		L	R
VII	T	I	A	N	S		U	B	A	C
VIII	I	E	N	A		K	R	A	C	H
IX	O		T	U	A	I		T	H	I
X	N	E	E	S		R	O	S	E	E

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
I																			
II																			
III																			
IV																			
V																			
VI																			
VII																			
VIII																			
IX																			
X																			
XI																			
XII																			

HORizontalement

I. Avec prudence. II. Etendue. Au milieu du menu. VII. Edenté. III. Fleuve passionné. Repentir. Façade. IV. Bonheur insensible. Entre le marteau et l'enclume. Endroit privilégié. V. Dix pour Agatha. Célés. Enterrer. VI. Impératrice d'Orient. Canonisée. Note. Rafale. Article. VII. Européen de l'Est. Echouerez. VIII. Roue à aubes. Bataille navale. Appris. Pouffes. IX. Accueillante. Terpène. X. Duo musical. Muse. Risquerai. XI. Ville du Roussillon. Tire-lait. Intouchable. Relevé. XII. Sur la table. Jeu de hasard. Culmine au Mont Vinaigre. Esprit.

VERTICALEMENT

1. Marchent sur la plante des pieds. 2. Pigeon. Rival. 3. Marqueraient les pages. 4. Rayon de soleil. Drame. Participe. 5. Ventilateur. 6. Article. Académie. Morceau de frise. 7. Conduit. Bourg bourguignon. 8. Fin de messe. Couvrent chefs religieux. 9. Décorer. 10. Sort de la matrice. Comportement amoureux. 11. Azoté. Condition. 12. Amorphe. Méprise. 13. Reçoivent les bulletins. Période chaude. Conjonction. 14. Distilla. Pioche. 15. Plaques de verre. 16. Grecque. Détendues. 17. Céréale. Brameras. 18. Céphalopodes. Blonde. 19. Ferez feu. Firmament.